

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1474

Artikel: Oui à la liberté de conscience
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce pouvoir désiré et haï

Du «Manifeste du Gurten» aux analyses de Rudolf Strahm, un large débat s'ouvre sur l'avenir du PSS. Au menu, la participation des socialistes au Conseil fédéral.

Le «Manifeste du Gurten» (DP 1473) a provoqué quelques réactions aussi vives que sommaires, particulièrement en Suisse romande. Le style cavalier de l'exercice n'y est sans doute pas étranger. Il ne justifie pourtant pas la non-entrée en matière, encore moins l'exclusion dont certains voudraient voir frapper leurs auteurs. Ces derniers n'exposent pas un programme ; ils se bornent à énumérer quelques thèmes qui, selon eux, méritent d'être revisités afin de renforcer l'audience de la gauche.

Dans son texte *Analyse de la situation et perspectives pour une stratégie d'avenir*, le Bernois Rudolf Strahm développe plusieurs de ces thèmes – électoralat potentiel du PSS, participation au Conseil fédéral, changements structurels et modernisation, rôle de l'Etat et service public, immigration, financement des assurances sociales, fiscalité, globalisation, économie de marché et concurrence.

Dans ces colonnes, nous labourons ces terrains depuis belle lurette. Aussi ne pouvons-nous que nous réjouir de voir s'ouvrir un large débat. Au fil des semaines, nous y apporterais notre contribution. Aujourd'hui, un thème qui secoue périodiquement le PSS, la participation au gouvernement.

Des décennies durant les socialistes y ont aspiré, en vain. Le premier siège obtenu en 1943, l'est à la faveur de la guerre, en

quelque sorte un scénario de salut public qui nécessite la participation de toutes les forces politiques. Le second, en 1959, résulte d'un coup de pouce des démocrates-chrétiens qui mettent ainsi fin à l'hégémonie radicale.

Depuis lors, les socialistes ne cessent de se poser des questions. Notre présence à l'exécutif ne nous affaiblit-elle pas ? Quels avantages en retirons-nous ? Jusqu'à quel point les compromis indispensables sont-ils acceptables sans trahir nos valeurs ? Ces interrogations sont légitimes pour autant qu'elles s'appuient sur une analyse détaillée coûts-bénéfices et non sur une hypothèse romantique de retour à une pureté doctrinale originale. Car la décision du retrait ne peut faire l'économie des conditions du retour. Si dans les cantons, les villes et les communes, le corps électoral manifeste sa volonté de voir la gauche participer au pouvoir, pourquoi pas à Berne ?

Pour Strahm, un rôle de pure opposition serait fatal au PSS car il stimulerait ses tendances centrifuges. Et encore faudrait-il qu'il démontre sa capacité de mettre systématiquement en échec les projets des partis bourgeois en votation populaire. Cette fonction d'opposition, point n'est besoin pour l'exercer de claquer la porte du gouvernement. C'est une caractéristique de notre système politique que de permettre ce «double jeu

». Si l'un des partenaires ne trouve pas son compte dans une décision du Parlement, il peut recourir au peuple qui tranche en dernière instance. Les socialistes ne sont pas seuls à faire usage de cette possibilité. S'ils y recourent plus fréquemment, c'est qu'ils sont minoritaires face au bloc bourgeois.

On peut certes regretter ce fonctionnement chaotique. Au fait, les changements de majorité en régime parlementaire sont-ils plus harmonieux ? Dans les années soixante, DP militait vigoureusement pour un programme de coalition obligeant les partis gouvernementaux. Des socialistes romands reprennent aujourd'hui cette idée, à condition que ce programme intègre leurs principales exigences. Naiveté ou stratégie im-

plicite de sortie du Conseil fédéral ? C'est mal connaître l'hétérogénéité des partis que de croire possible un accord autre que vague, en forme de table des matières.

On peut tourner le dossier dans tous les sens. Les droits populaires et la participation au gouvernement des principales forces politiques sont indissociablement liés. Reste la stratégie des alliances à géométrie variable selon les objets qui permet de trouver des solutions majoritaires : la solution des délais en matière d'avortement et une politique efficace de la drogue avec les radicaux, quelques avancées sociales avec les démocrates-chrétiens, parfois des victoires avec les représentants les plus éclairés des partis bourgeois.

jd

Oui à la liberté de conscience

L'abrogation de l'article constitutionnel sur les évêchés est combattue à la fois par des libres penseurs anticléricaux et quelques protestants (voire catholiques) farouchement antipapistes. Mais s'ils obtenaient gain de cause, le résultat serait paradoxal : continuer d'obliger l'Etat à devoir donner son assentiment à des mesures d'organisation internes à l'église catholique romaine. Car imagine-t-on sérieusement un refus ? Nous avons soutenu dans ces colonnes l'idée que l'abrogation de cette disposition purement vexatoire à l'égard des catholiques passerait plus facilement à l'occasion de l'adoption d'un article général sur l'Etat et la religion (DP 1383, 23.4.99). Mais cette solution, qui pose, il est vrai, d'autres problèmes, n'a pas été retenue. Il n'y a dès lors pas à hésiter : tant le postulat d'une séparation complète entre l'Etat et les Eglises que la garantie de la liberté de conscience justifient un oui le 10 juin.